



TEAMSTERS CANADA RAIL CONFERENCE

CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

Lyndon Isaak
President
Président

Dave McCulloch
Vice-President
Vice-Président

1510-130 Rue Albert Street
Ottawa, ON - K1P 5G4
Tél: (613) 235-1828
Fax: (613) 235-1069
www.teamstersrail.ca

Christopher Friesen
Secretary Treasurer
Secrétaire-Trésorier

Don Ashley
National Legislative Director
Directeur législatif national

Le 5 avril 2019

À tous les officiers de division

Chers Confrères et Chères Consoeurs,

Sujet : Journée nationale de deuil – le 28 avril 2019

Le 28 avril, veuillez vous joindre à nous pour rendre hommage et nous rappeler de nos confrères et consœurs qui ont été tués, blessés ou ont subi une maladie à la suite d'incidents liés au travail. Nous honorons également les familles et les amis qui ont été profondément touchés par ces tragédies. En plus de nous en souvenir, nous devons tous saisir cette occasion pour renouveler notre engagement envers la santé et la sécurité et continuer à nous battre pour arrêter ses tragédies insensées.

Le 28 avril 2018, en plus de nos confrères et nos consœurs tombés au combat, nous nous rappelons les vies de Confrère Dimitrios Bakertzis et Consoeur Melissa Heins qui nous ont été enlevées en 2017, bien que nous les ayons gardés dans nos cœurs, dans la dernière année, encore plus de tragédies ont frappées nos membres.

Le 15 septembre 2018, un déraillement de train dans le nord du Manitoba a coûté la vie de Confrère Kevin Anderson et a blessé grièvement l'ingénieur de locomotive.

Le 19 novembre, 2018, confrère Tony Nenasheff a été mortellement blessé lorsqu'il a été frappé par un mouvement dans la voie adjacente à laquelle il travaillait, au centre-ville de Calgary en Alberta.

Le 4 décembre 2018, le confrère Pierre-Luc Lévesque, chef de train/contremaître stagiaire, est décédé à la suite de blessures subies au cours d'activités de manœuvre à Edmundston, au Nouveau-Brunswick.

.../2



À tous les officiers de division

Le 5 avril 2019

Page 2

Et, le 4 février 2019, un train à la dérive et un déraillement subséquent près de Field, Colombie-Britannique, ont coûté la vie aux Confrères Andrew Dockrell, Dylan Paradis et Daniel Robert Waldenberger-Bulmer.

Au Canada, plus de 900 travailleurs sont tués à chaque année, et plus de 250,000 demandes sont déposées pour blessures/maladies avec perte de temps selon l'Association des commissions des accidents du travail du Canada. Tous les accidents peuvent être évités et la CFTC s'est engagée à plaider pour l'amélioration de la sécurité pour mettre un terme à ces tragédies insensées.

La Journée nationale de deuil commémore les travailleurs qui ont été tués, blessés ou ont subi une maladie à la suite d'incidents liés au travail. En 1985, le Congrès du travail du Canada (CTC) a déclaré le 28 avril comme journée annuelle du souvenir et en décembre 1990, le Parlement a adopté la *Loi sur le jour de compassion pour les travailleurs* proclamant la journée du 28 avril la journée officielle du jour de compassion pour les travailleurs.

Depuis sa création, cette loi est respectée et propagée dans plus de 80 pays à travers le monde, mais il est connu dans la plupart des autres pays comme étant le Jour commémoratif des travailleurs. En 2001, l'Organisation internationale du travail (OIT), une agence spécialisée des Nations Unies, a observé cette date comme la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Le 28 avril a été choisie parce qu'à cette date en 1914 la première Loi sur les accidents du travail au Canada est devenue officielle.

Le drapeau du Canada sur la Colline Parlementaire flottera en berne et les travailleurs à travers le pays commémoreront cette journée en allumant des bougies, en portant des rubans et des brassards noirs, et en observant des moments de silence.

Nous allons demander que les transporteurs reconnaissent le Jour de deuil en publiant un bulletin et de fournir à nos membres l'occasion d'observer un moment de silence où les fonctions opérationnelles le permettent. S'il vous plaît encourager vos membres qui ne travaillent pas à assister à l'une des nombreuses cérémonies qui se déroulent à travers le pays; vous pouvez contacter votre conseil du travail local pour plus de détails.

À tous les officiers de division

Le 5 avril 2019

Page 3

Nous avons fourni à votre division des épinglettes avec notre logo enveloppé d'un ruban noir et nous vous demandons de les partager avec vos membres à la réunion de votre division afin de les porter comme symbole de commémoration et comme engagement personnel envers la santé et la sécurité.

En plus des épinglettes, nous fournissons également à votre division des cartes portefeuille «Droit de refuser», qui serviront de référence rapide si quelqu'un se trouvait dans une situation qu'il considérerait comme une menace immédiate pour sa santé et sa sécurité et devait faire valoir son droit à cette protection.

Bien que la loi oblige votre employeur à fournir une protection contre les dangers résultant de, liés à, ou survenant au cours de l'emploi, nos membres doivent s'assurer que leur sécurité personnelle est protégée en prenant en compte les conséquences potentielles pour chaque action et décision qu'ils prennent à la fois au travail et à la maison.

Fraternellement,



Don Ashley

Directeur législatif national

c.c. Comité exécutif national
Présidents législatifs provinciaux
Présidents généraux